Schilo
Découvrir Jésus

FICHE D'ÉTUDE BIBLIQUE

ANX189 · ANNEXES DÉDIÉES

La cinquième plaie et les enseignements bibliques sur la souveraineté de Dieu

La première vérité théologique mise en évidence par la cinquième plaie concerne la souveraineté de Dieu sur la création. Le récit de la Genèse affirme…

LECTURE	RÉFÉRENCES	LIVRES CITÉS	PUBLIÉE
29 min	**33**	**15**	**09/11/2026**

MISE À JOUR
09/11/2026

DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

1. Dieu est le Créateur de toute vie 2
2. Dieu possède les animaux de la terre 3
3. Dieu soutient la vie animale par sa providence 3
4. Les richesses humaines demeurent fragiles 4
5. La richesse ne doit pas devenir l’objet de la confiance humaine 4
6. La souveraineté divine dépasse les puissances politiques 5
7. Dieu accomplit la parole qu’il annonce 5
8. Dieu connaît ceux qui lui appartiennent 6
9. La protection divine n’exclut pas toute épreuve 6
10. Le jugement révèle la gravité du refus humain 7
11. La souveraineté divine et la responsabilité humaine 7
12. La souveraineté de Dieu sur les nations 8
13. La cinquième plaie et la perspective du salut 8
14. Tableau de synthèse des enseignements bibliques 9
15. Conclusion : une révélation de la souveraineté et de la fidélité divines 9
Lexique 11

1. Dieu est le Créateur de toute vie

La première vérité théologique mise en évidence par la cinquième plaie concerne la souveraineté de Dieu sur la création.

Le récit de la Genèse affirme que les animaux terrestres ont été créés par Dieu.

Genèse 1.24-25 présente leur apparition selon leurs différentes espèces.

Les animaux ne possèdent donc pas une existence indépendante du Créateur.

Ils appartiennent à l’ordre créé.

Cette affirmation constitue le fondement de la compréhension biblique de la vie animale.

Les animaux peuvent être utiles à l’homme.

Ils peuvent représenter une richesse considérable.

Ils peuvent également recevoir une valeur symbolique dans différentes cultures.

Cependant, ils demeurent des créatures.

La cinquième plaie manifeste cette dépendance dans le cadre d’un jugement.

La mortalité des troupeaux égyptiens révèle que leur vie demeure soumise à l’autorité de l’Éternel.

Cette souveraineté ne signifie pas que toute mortalité animale doit être interprétée comme un jugement

particulier de Dieu.

Dans Exode 9.1-7, le caractère judiciaire de l’événement est explicitement établi par l’annonce divine.

Il ne peut être généralisé à toutes les maladies ou catastrophes animales.

2. Dieu possède les animaux de la terre

Le Psaume 50.10-11 déclare :

« Car tous les animaux des forêts sont à moi, toutes les bêtes des montagnes par milliers ; je connais tous les oiseaux des montagnes, et tout ce qui se meut dans les champs m’appartient. »

Ce passage affirme que les animaux appartiennent à Dieu.

L’homme peut en posséder, en élever et en utiliser.

Mais cette possession humaine demeure relative.

Dieu conserve l’autorité suprême sur sa création.

Cette vérité éclaire la cinquième plaie.

Les troupeaux égyptiens appartiennent économiquement à leurs propriétaires.

Cependant, leur existence dépend du Créateur.

Pharaon exerce son autorité sur le royaume.

Il ne possède pas pour autant un pouvoir absolu sur la vie animale.

Le jugement révèle ainsi les limites de la propriété et de la puissance humaines.

3. Dieu soutient la vie animale par sa providence

Le Psaume 104 présente une description particulièrement développée de la providence divine.

Dieu y apparaît comme celui qui pourvoit aux besoins des êtres vivants.

Le Psaume 104.14 affirme qu’il fait croître l’herbe pour le bétail.

Le Psaume 104.27-28 souligne que les créatures attendent de lui leur nourriture.

Le Psaume 104.29-30 rappelle que leur existence dépend de son action.

Ces passages présentent la vie animale comme continuellement dépendante de Dieu.

La création n’est pas seulement un événement appartenant au passé.

Elle demeure soutenue par la providence divine.

La cinquième plaie manifeste un autre aspect de cette souveraineté.

Le Dieu qui soutient la vie possède également l’autorité d’exercer un jugement.

Cette intervention ne doit pas faire oublier que la providence divine se manifeste ordinairement par la conservation et le renouvellement de la vie.

Le jugement d'Exode 9 constitue un événement particulier dans l'histoire de la délivrance d'Israël.

4. Les richesses humaines demeurent fragiles

Dans l'Égypte ancienne, les troupeaux représentaient une richesse importante.

Ils contribuaient à l'agriculture, à l'alimentation, aux transports et à diverses activités économiques.

Leur mortalité constituait donc une perte considérable.

La cinquième plaie révèle la fragilité de ressources que les hommes pouvaient considérer comme durables.

Cette vérité apparaît dans plusieurs passages bibliques.

Proverbes 23.4-5 rappelle que les richesses peuvent disparaître rapidement.

Proverbes 27.23-24 encourage à prendre soin des troupeaux et souligne que la richesse n'est pas éternelle.

Ce dernier passage possède un intérêt particulier.

Il associe directement la gestion des animaux à la fragilité de la prospérité.

Les troupeaux peuvent constituer une richesse importante, mais leur possession ne garantit pas une sécurité définitive.

La cinquième plaie illustre cette réalité.

Les ressources économiques de l'Égypte ne peuvent empêcher l'accomplissement du jugement divin.

5. La richesse ne doit pas devenir l'objet de la confiance humaine

La Bible ne condamne pas systématiquement la possession de richesses.

Abraham possédait de nombreux troupeaux (Genèse 13.2).

Isaac connut une prospérité considérable (Genèse 26.12-14).

Job possédait également d'importantes ressources animales (Job 1.3).

Ces exemples montrent que la richesse peut être présentée comme une bénédiction.

Cependant, les Écritures mettent en garde contre la confiance excessive placée dans les biens matériels.

Proverbes 11.28 déclare :

« Celui qui se confie dans ses richesses tombera, mais les justes verdiront comme le feuillage. »

Jésus reprend ce principe dans Luc 12.15 :

« Gardez-vous avec soin de toute avarice ; car la vie d'un homme ne dépend pas de ses biens, fût-il dans l'abondance. »

Ces passages éclairent la portée spirituelle de la cinquième plaie.

La prospérité matérielle ne constitue pas une garantie absolue.

Les richesses demeurent vulnérables.

La sécurité ultime ne peut donc reposer sur leur possession.

6. La souveraineté divine dépasse les puissances politiques

La cinquième plaie révèle également les limites de l'autorité de Pharaon.

Le souverain égyptien possède un pouvoir politique considérable.

Il dirige le royaume.

Il dispose d'une administration, de ressources et de moyens militaires.

Cependant, il ne peut empêcher la mortalité annoncée.

Il ne peut davantage contraindre Dieu à renoncer à son jugement.

Cette situation rappelle l'enseignement de Daniel 4.32.

Le roi Nabuchodonosor doit reconnaître que le Très-Haut domine sur le règne des hommes.

Daniel 4.34-35 affirme également la souveraineté divine sur les habitants de la terre.

Ces passages appartiennent à un autre contexte historique.

Ils expriment cependant une vérité commune.

Les souverains humains exercent une autorité réelle, mais limitée.

Ils ne possèdent pas une indépendance absolue à l'égard de Dieu.

La cinquième plaie manifeste cette limite dans le cadre de la confrontation entre Moïse et Pharaon.

7. Dieu accomplit la parole qu'il annonce

La cinquième plaie se caractérise par la précision de son annonce.

Dieu déclare qu'une mortalité grave atteindra les troupeaux égyptiens.

Il fixe le moment de son intervention.

Il annonce également que les troupeaux israélites seront épargnés.

Exode 9.6-7 rapporte ensuite l'accomplissement de ces déclarations.

Cette correspondance entre la parole et l'événement manifeste la fidélité divine.

Nombres 23.19 affirme que Dieu ne ment pas et qu'il accomplit ce qu'il déclare.

Esaïe 55.10-11 présente également la parole divine comme efficace dans l'accomplissement de son dessein.

Ces passages éclairent le récit de l'Exode.

La parole de Dieu n’est pas une simple déclaration dépourvue d’autorité.

Elle annonce une intervention qui s’accomplit conformément à sa volonté.

Dans la cinquième plaie, cette efficacité apparaît dans le jugement comme dans la protection.

8. Dieu connaît ceux qui lui appartiennent

La préservation des troupeaux israélites révèle que Dieu distingue son peuple.

Exode 9.4 annonce explicitement cette protection.

Exode 9.7 confirme qu’elle s’est accomplie.

Cette distinction s’inscrit dans l’histoire de l’alliance avec Abraham, Isaac et Jacob.

Dieu avait promis de délivrer leurs descendants.

La protection des troupeaux participe à la préparation de cette délivrance.

Cette vérité trouve un écho dans 2 Timothée 2.19 :

« Le Seigneur connaît ceux qui lui appartiennent. »

Le contexte de cette déclaration diffère de celui de l’Exode.

Elle exprime cependant un principe théologique commun.

Dieu connaît ceux qui lui appartiennent.

Il demeure fidèle à ses engagements.

La protection accordée aux Israélites pendant la cinquième plaie constitue une manifestation historique particulière de cette fidélité.

9. La protection divine n’exclut pas toute épreuve

La préservation des troupeaux israélites ne doit pas être interprétée comme une promesse universelle d’absence de souffrance.

Le peuple d’Israël connaît lui-même de nombreuses épreuves après sa délivrance.

Les croyants du Nouveau Testament sont également appelés à traverser des difficultés.

Jean 16.33 rapporte que Jésus annonce des tribulations à ses disciples.

Actes des apôtres 14.22 rappelle que l’entrée dans le royaume de Dieu s’accompagne de nombreuses tribulations.

Romains 8.35-39 souligne que les épreuves ne peuvent séparer les croyants de l’amour de Dieu manifesté en Jésus-Christ.

Ces passages permettent de distinguer la protection particulière accordée à Israël pendant la cinquième plaie de la fidélité divine envers les croyants en général.

Dieu peut préserver matériellement ses serviteurs.

Il peut également les soutenir au milieu des épreuves.

Sa fidélité ne dépend pas de l’absence de souffrance.

10. Le jugement révèle la gravité du refus humain

La cinquième plaie intervient dans un contexte de refus persistant.

Pharaon ne veut pas libérer Israël.

Il a déjà été confronté à plusieurs signes.

Il reçoit un nouvel avertissement.

Il constate ensuite l’accomplissement du jugement.

Pourtant, il demeure endurci.

Cette attitude révèle la gravité de l’opposition humaine à la parole divine.

Proverbes 29.1 avertit des conséquences d’une résistance répétée à la correction.

Hébreux 3.7-8 reprend l’avertissement du Psaume 95 contre l’endurcissement du cœur.

Ces passages ne décrivent pas directement la cinquième plaie.

Ils mettent cependant en évidence un principe commun.

Le refus persistant d’écouter Dieu constitue un danger spirituel.

L’attitude de Pharaon en fournit une illustration particulièrement solennelle.

11. La souveraineté divine et la responsabilité humaine

Le récit de l’Exode affirme simultanément la souveraineté de Dieu et la responsabilité de Pharaon.

Dieu annonce qu’il endurcira le cœur du souverain (Exode 4.21 ; Exode 7.3).

Le récit rapporte également que Pharaon endurcit lui-même son cœur (Exode 8.15 ;

Verset(s) introuvable(s) : 32
).
Exode 9.12 affirme ensuite explicitement l’intervention divine dans cet endurcissement.

Ces déclarations doivent être maintenues ensemble.

Le texte ne présente pas Pharaon comme un souverain innocent qui souhaiterait obéir mais en serait empêché malgré lui.

Il décrit au contraire une résistance persistante à la demande divine.

Il affirme également que Dieu demeure souverain sur le déroulement des événements.

Romains 9.17-18 reprend cette histoire pour souligner la souveraineté divine.

La cinquième plaie participe donc à une réflexion biblique plus large sur la volonté humaine, la

responsabilité et le jugement.

Cependant, elle ne fournit pas à elle seule une explication exhaustive de toutes les questions philosophiques soulevées par ces thèmes.

12. La souveraineté de Dieu sur les nations

Les jugements d'Égypte possèdent également une dimension internationale.

Exode 9.16 annonce que la puissance divine doit être manifestée et que le nom de l'Éternel doit être publié sur toute la terre.

La confrontation ne concerne donc pas uniquement les relations entre Pharaon et Israël.

Elle doit révéler l'autorité de Dieu au-delà des frontières du royaume.

Josué 2.9-11 rapporte que Rahab connaît les événements liés à la sortie d'Égypte.

Elle reconnaît la puissance du Dieu d'Israël.

Cette déclaration montre que le souvenir de la délivrance possède une portée dépassant le peuple hébreu.

Les jugements d'Égypte deviennent ainsi un témoignage de la souveraineté divine parmi les nations.

La cinquième plaie appartient à cette révélation progressive.

13. La cinquième plaie et la perspective du salut

La cinquième plaie appartient à l'histoire de la délivrance d'Israël.

Elle prépare les événements qui conduisent à la Pâque.

La protection des troupeaux israélites permet notamment au peuple de conserver des animaux nécessaires à sa vie et à son culte.

Exode 10.26 montre que Moïse refuse de laisser les troupeaux en Égypte.

Exode 12.38 rapporte qu'ils accompagnent les Israélites lors de leur départ.

La délivrance trouve ensuite une signification théologique majeure dans l'ensemble de la Bible.

Le Nouveau Testament présente Jésus-Christ comme l'accomplissement de la figure pascale.

1 Corinthiens 5.7 affirme :

« Christ, notre Pâque, a été immolé. »

Cette correspondance concerne directement la Pâque d'Exode 12.

Elle ne signifie pas que la mortalité du bétail d'Exode 9 constitue, en elle-même, une prophétie directe de la mort du Christ.

La cinquième plaie appartient néanmoins à la succession des événements qui conduisent à la première Pâque.

Elle participe ainsi au cadre historique et théologique dans lequel se développe la révélation biblique du salut.

14. Tableau de synthèse des enseignements bibliques

ENSEIGNEMENT	MANIFESTATION DANS LA CINQUIÈME PLAIE	RÉFÉRENCES COMPLÉMENTAIRES
Dieu est le Créateur	La vie animale demeure soumise à son autorité	Genèse 1.24-25
Dieu possède la création	Les troupeaux ne constituent pas une richesse indépendante de lui	Psaume 50.10-11
Dieu soutient la vie	Les animaux dépendent de sa providence	Psaume 104.14 ; Psaume 104.27-30
Les richesses sont fragiles	Les ressources animales égyptiennes sont frappées	Proverbes 23.4-5 ; Proverbes 27.23-24
Les souverains humains sont limités	Pharaon ne peut empêcher le jugement	Daniel 4.32-35
Dieu accomplit sa parole	Le fléau survient conformément à l’annonce	Nombres 23.19 ; Ésaïe 55.10-11
Dieu connaît son peuple	Les troupeaux israélites sont préservés	Exode 9.4-7 ; 2 Timothée 2.19
L’homme demeure responsable	Pharaon persiste dans son refus	Exode 9.7 ; Proverbes 29.1
Dieu demeure souverain sur l’histoire	Les jugements préparent la délivrance	Exode 6.6-8 ; Romains 9.17-18
Le salut constitue l’aboutissement du récit	Les plaies conduisent à la Pâque et à la sortie d’Égypte	Exode 12.1-42 ; 1 Corinthiens 5.7

15. Conclusion : une révélation de la souveraineté et de la fidélité divines

La cinquième plaie révèle plusieurs vérités fondamentales de la foi biblique.

Dieu est le Créateur de toute vie.

Les animaux et les ressources matérielles demeurent soumis à son autorité.

Les richesses humaines, même considérables, ne constituent pas une sécurité absolue.

Les souverains politiques possèdent un pouvoir réel, mais limité.

La parole divine s’accomplit conformément à la volonté de celui qui l’a prononcée.

La préservation des troupeaux israélites manifeste également la fidélité de Dieu envers son peuple.

Cette protection appartient à l’accomplissement de l’alliance et prépare la délivrance.

Enfin, l’endurcissement de Pharaon révèle la gravité du refus humain devant les avertissements divins.

La cinquième plaie ne constitue donc pas seulement un épisode de mortalité animale.

Elle appartient à une révélation progressive de la puissance, de la justice et de la fidélité de l’Éternel.

Le Dieu qui exerce son autorité sur la création demeure également celui qui accomplit ses promesses, connaît ceux qui lui appartiennent et conduit souverainement l’histoire vers la délivrance de son peuple.

LEXIQUE

Les romains — En l’an -63 av. J.-C. le général romain Pompée, envahi le territoire d’Israël et prend Jérusalem.
INF004 · https://schilo.org/inf004-les-romains/

YHWH — Le tétragramme YHWH est le nom propre de Dieu utilisé dans la Bible hébraïque. Nom de Dieu : YHWH est considéré comme le nom le plus sacré de Dieu dans le judaïsme.
INF038 · https://schilo.org/inf038-yhwh/

POUR ALLER PLUS LOIN

ÉTUDE PRÉCÉDENTE	ANX188 - La cinquième plaie et la responsabilité de Pharaon : avertissement, jugement et endurcissement https://schilo.org/anx188-la-cinquieme-plaie-et-la-responsabilite-de-pharaon-avertissement-jugement-et-endurcissement/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/anx189-la-cinquieme-plaie-et-les-enseignements-bibliques-sur-la-souverainete-de-dieu/, exportée le 09/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.